



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information et communication


Bulletin n° 19
Ne pas jeter sur la voie publique

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 10 avril 2018**

Absents excusés : BURGAUD Monique, COUDROY Michel et GREGOIRE Marie-Cécile
Absentes : DOMINIQUE Mélissa et MARCHAND Sarah

 Un courrier de M. Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais fait part à la municipalité de sa volonté de réunir l'ensemble de ses services dans une même structure.
Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Célébrer l'exception!

Pierre YERLES s'était engagé oralement sur la mise à disposition, gratuite, avec un bail emphytéotique dont la durée reste à déterminer, mais qui ne peut être inférieure à 18 ans, des locaux de l'ancien écomusée ; à charge à la Communauté de Communes de faire les travaux pour lesquels le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour travailler sur ce dossier a été provisionné dans son budget 2018. Seulement avant de lancer le travail, la Communauté de Communes souhaite connaître la position du conseil municipal de Montagne.

Madame Le Maire a donc sollicité les services de Mme Marie-Pierre FLEURIER, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes pour présenter le projet au conseil municipal. Celle-ci invite les élus à se rendre sur place afin de leur expliquer le projet qui a pour objectif de rassembler tous les services de la CDC, soit 22 personnes (Direction, Urbanisme, Réseau des Assistantes Maternelles (RAM), Archives, etc...) mais aussi de créer une maison des services qui regroupera : point CPAM, CAF, Point informatique avec un intervenant social,...). Le coût des travaux est estimé entre 850 000 € et 950 000 € HT.

Après un échange entre les élus sur le projet, Madame Le Maire propose de laisser le temps des vacances scolaires pour réfléchir et de réunir le conseil, dès la rentrée, pour procéder à un vote à bulletin secret afin de faire connaître rapidement la décision de la municipalité à M. Bernard LAURET.

 **Vote du Compte Administratif 2017** : Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal afin que Pierre PORTAUD présente les chiffres du Compte Administratif 2017 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 223 679,39 €
Recettes :	1 513 349,97 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	353 617,28 €
Résultat de clôture :	643 287,86 €

Section d'investissement :

Dépenses :	579 920,96 €
Recettes :	487 463,03 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	- 114 634,20 €
Résultat de clôture :	- 207 092,13 €

C.C.A.S. :

Dépenses :	8 241,90 €
Recettes :	3 977,90 €
Excédent reporté :	9 051,36 €
Résultat de clôture :	4 787,36 €

Le Compte Administratif est adopté.



Vote du Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Jean-Luc GALICE, Trésorier : le Conseil

Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Vote des taux des 3 taxes communales 2018 : vu l'état n° 1259, le Conseil Municipal FIXE les taux des 3 taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation :	11,10 %
- Taxe foncière (bâti) :	18,48 %
- Taxe foncière (non bâti) :	45,62 %

d'où un produit attendu de **597 126,00 €**.



Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2017 : le Conseil

Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine HENRY, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit:

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	382 729,83 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	302 232,82 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent :	684 962,65 €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit :	214 579,37 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	déficit :	207 092,13 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	421 671,50 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		8 573,48 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		28 067,24 €
Solde des restes à réaliser :		19 493,76 €
(B) Besoin (-) réel de financement :		402 177,74 €

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	402 177,74 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0,00 €

SOUS TOTAL (R 1068) :	402 177,74 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) :	282 784,91 €

TOTAL (A1) :	684 962,65 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002: Excédent reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	R1068: Excédent de Fonctionnement capitalisé
	282 784,91 €	421 671,50 €	402 177,74 €



Vote du Budget 2018 : La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 529 592,91 €.

Participation à charges intercommunales :

SIE du Fonsadais :	3 510,00 €
SIVU du chenil du Libournais :	1 322,10 €
SIETAVI :	3 009,77 €

et subventions aux associations :


Les Voisins :	500,00 €
ACCA Chasse :	300,00 €
Union Nationale des Combattants :	300,00 €
APDSB Lussac (Don du sang) :	150,00 €
KIDECOLE :	400,00 €
Association intercommunale d'aide à domicile du Lussacais :	1 770,00 €
Centre cantonal des jeunes agriculteurs :	150,00 €
Comité des fêtes :	1 000,00 €
La Fraternité :	200,00 €
Gymnotes Montagnaises :	400,00 €

Club de la Pétanque :	300,00 €
Club de Tennis :	600,00 €
Les Trois Romanes :	800,00 €
Confrérie des Vignerons de Montagne et Saint-Georges/Saint Emilion :	500,00 €
Association Musicale du Lussacais :	500,00 €
Collège de Lussac :	550,00 €
Le Souvenir Français :	50,00 €
Football Club du Grand Saint Emilionnais :	2 500,00 €
CCAS :	1 973,36 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 929 925,01 €, comme suit :

DEPENSES	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	DM	TOTAL
(D-001) Solde d'exécution n-1	001		421 671,50 €	421 671,50 €		421 671,50 €
OPERATIONS FINANCIERES						
Remboursement Capital Emprunt	1641		151 466,96 €	151 466,96 €		151 466,96 €
Remboursement Cautionnement	165		1 916,00 €	1 916,00 €		1 916,00 €
HORS OPERATIONS INDIVIDUALISEES						
Logiciel recensement militaire	2051		630,00 €	630,00 €		630,00 €
Grillage du stade de football	2128		1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €
Installation électrique (Eglise St-Martin+coffret forains+ 13 lampadaires) + Branchement terrain AUGERIAS + brcht bornes électriques	2041582	3 732,47 €	67 417,13 €	71 149,60 €		71 149,60 €
Panneaux de rues	2152	2 188,11 €	2 811,89 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Electrification MESOLIA	21534		17 115,70 €	17 115,70 €		17 115,70 €
OPERATION 12 - AMENAGEMENT CENTRE BOURG						
Aménagement Place Saint-martin	2315		13 655,01 €	13 655,01 €		13 655,01 €
Coordonnateur SPS	2031	2 652,90 €	3 859,73 €	6 512,63 €		6 512,63 €
Voiries (Routes de Négrit, Berlière et Tricot)	2151		160 000,00 €	160 000,00 €		160 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (voirie)	2031		3 570,00 €	3 570,00 €		3 570,00 €
OPERATION 24 - EGLISE DE PARSAC						
Maîtrise d'œuvre Eglise de PARSAC	2031		12 279,82 €	12 279,82 €		12 279,82 €
OPERATION 25 - GROUPE SCOLAIRE						
Refection de la toiture de l'école maternelle	21312		4 997,54 €	4 997,54 €		4 997,54 €
Renouvellement parc informatique	2183		5 982,00 €	5 982,00 €		5 982,00 €
Ouvrant salle RASED	21312		4 237,92 €	4 237,92 €		4 237,92 €
OPERATION 26 - MAIRIE & ANNEXES						
Fauteuils Stéphane et Marie	21784		686,33 €	686,33 €		686,33 €
Imprimante Stéphane	2183		354,00 €	354,00 €		354,00 €
Rénovation toiture de la Mairie	21311		40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
Réfection de la toiture des services techniques	21311		7 200,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
TOTAUX DEPENSES		8 573,48 €	921 351,53 €	929 925,01 €	0,00 €	929 925,01 €

RECETTES	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
R-001 Solde d'exécution n-1	001			
R-1068 Excédent de fonctionnement	1068		402 177,74 €	402 177,74 €
R-021 Prélèvement sur fonctionnement	021		391 283,16 €	391 283,16 €
R-024 Vente terrain (MESOLIA)	024		31 890,01 €	31 890,01 €
Amortissement collège	2804132		10 098,36 €	10 098,36 €
Amortissement SDEEG (Lampadaires centre bourg)	28041582		4 584,00 €	4 584,00 €
Cautionnement	165		1 916,00 €	1 916,00 €
FDAEC	1323	12 511,00 €	4 542,00 €	17 053,00 €
Taxe d'Aménagement	10226		10 000,00 €	10 000,00 €
FCTVA	10222		18 584,50 €	18 584,50 €
Subvention CAB CG	1323		16 782,00 €	16 782,00 €
D.E.T.R.	1331	15 556,24 €		15 556,24 €
subvention SDEEG 20 %	1326		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAUX RECETTES		28 067,24 €	901 857,77 €	929 925,01 €

 **FDAEC 2018** : les modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde sont présentées aux membres du conseil municipal ainsi que le tableau de répartition de la dotation 2018 réservée pour le Canton Nord Libournais qui permet d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17 053,00 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.


Le Conseil Municipal DECIDE :

1°) de réaliser, en 2018, les opérations suivantes :

Réfection de la voirie communale :	Montant HT :
Voie Communale n° 7	43 300,00 €
Voie Communale n° 21	53 330,00 €
Voie Communale n° 27 (2 ^{ème} partie)	33 920,00 €
Voie Communale n° 28	11 445,00 €
<hr/>	
Montant total HT des travaux de voirie :	141 995,40 €

2°) de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **17 053,00 €**.

3°) d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 124 942,40 €.

 **Demande de subvention auprès du SDEEG – Travaux d'éclairage public** : Madame le Maire propose au conseil municipal d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public en 2018 : à savoir, le remplacement des lampadaires de la rue des Ecoles, suite à la chute de plusieurs lampadaires en raison de leur état de vétusté.


Le Conseil Municipal SOLLICITE une aide financière auprès du S.D.E.E.G. selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	50 762,13 €
Maîtrise d'œuvre HT :	3 553,35 €
Subvention S.D.E.E.G. 20 % :	10 863,10 €
Autofinancement commune :	43 452,38 €
+ T.V.A. (20,00 %) :	10 863,10 €

 **Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019** : ont été tirés au sort, en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du jury annuel pour l'année 2019 :

- Mme DURIN épouse ERESUE Séverine, domiciliée Impasse de Larue
- M. BERROUET Olivier, domicilié Route de Saint Georges
- Mme HAMADI épouse CASTANO Zora, domiciliée Impasse de Fontbernard

QUESTIONS ET AVIS DIVERS

 Un nouveau commerçant s'installe à Montagne : « **L'ovale** », institut de beauté et de bien-être qui se trouve 6 rue des Ecoles, juste à côté de l'épicerie. Son ouverture est prévue le mercredi 2 mai prochain. A noter : une offre de moins 20 % sur soins visage et corps « estime & sens » est valable jusqu'au 15 juin 2018.

Contacts : Tél. : 09.87.37.69.58 - Facebook : L'ovale institut de beauté & bien-être.

* **Commission Vie Montagnaise** : l'Ensemble Orchestral de Gironde a contacté la mairie afin qu'une représentation puisse avoir lieu le 26 juillet prochain, un devis doit nous parvenir.

Clément LAPORTE annonce le déroulement de la 4^{ème} édition du festival « Appellation Musique Contrôlée ». Ce festival a vu le jour il y a maintenant 4 ans. A l'origine de cet événement, une bande d'amis et voisins du château Croix Beauséjour animée par la même passion et voulant mettre en musique les journées portes ouvertes de cette exploitation familiale.

A l'issue de la 3^{ème} édition, il a été décidé de créer l'association « Les voisins » et d'ouvrir l'événement à d'autres châteaux afin de dynamiser et revaloriser l'ensemble de notre région viticole.

Cette année, en partenariat avec quatre châteaux de Montagne et l'association du nord Saint Emilionnais « Rouge de rouge », les organisateurs souhaitent renouveler l'expérience et proposer un festival convivial, familial, de qualité et surtout gratuit.

Rendez-vous est donc pris pour le Samedi 2 Juin 2018 sur la place des Marronniers...

Calendrier des activités d'avril à septembre 2018

Date	Organisateur	
Samedi 21 avril	Comité des fêtes	Soirée dansante
Vendredi 27 avril	Association 3 Romanes	Concert de printemps
Vendredi 25 mai	EFS	Collecte de sang
Samedi 26 mai	Association 3 Romanes	Randonnée découverte des 3 églises romanes de Montagne
Dimanche 27 mai	Comité des fêtes	Vide grenier
Samedi 2 juin	Association Les voisins	Festival "appellation musique contrôlée"
Vendredi 8 juin	Ecole de musique	Auditions et repas
Du 4 au 15 juin	Culture et tourisme de la CDC	Du papier à la pierre
Samedi 30 juin	Ecole de Montagne	Kermesse
Samedi 7 juillet	Comité des fêtes	Jeux inter villages à Petit Palais
Samedi 21 juillet	Comité des fêtes	Soirée moules-frites
Dimanche 22 juillet	Comité des fêtes	Voitures anciennes
Jeudi 26 juillet	Mairie de Montagne	Orchestre de chambre de Bordeaux Concert église St Martin
Du 6 au 10 août	Association école plénitude	Danse, écrit et dessin d'art, thérapie évolutive
Du 3 au 5 août	pétanque	Tournoi et repas
Du 27 au 29 septembre	Mairie de Montagne	Lady tour prestige

DATE A RETENIR



Lundi 4 juin : ramassage des **encombrants** avec inscription préalable en mairie !



Maisons fleuries : inscriptions en mairie jusqu'au **vendredi 25 mai** pour un passage de la commission le **mardi 29 mai** à partir de 18 heures.

PRIX
LIBRE

APPELLATION MUSIQUE CONTRÔLÉE

MISE EN RYTHME AUX CHÂTEAUX

KRAZOLTA ROCK, BLUES, FOLK
 COMBOK AFROBEAT MUSIQUE DU MONDE
 ADAM'S REVUE ROCK
 DJ JB LUTINUX (SISMIK) ELECTRO SWING
 NOSSO MARACATU BATUCADA
 HARMONIE SAINTE-CÉCILE SAINT-ÉMILION
 ÉCOLE DE MUSIQUE AML MONTAGNE

À 17H, SAMEDI 2 JUIN 2018

Vous trouverez sur place

Un bar à vin avec vente directe de nos quatre partenaires

- Château Croix Beauséjour
- Château Haut Musset
- Château Franc-Baudron
- Château Vieux Montagne

Un bar avec


- Bière allemande
- Bière artisanale [V]ESTIBULE brassée à Montagne


Un foodtruck de cuisine créole Ty case MédoCréole

Une restauration organisée par le Comité des fêtes de Montagne

Des planches de charcuteries et fromages du traiteur De l'Art et du Cochon de saint Christophe des Bardes

Et des huîtres du bassin d'Arcachon venant directement du producteur !


 Camping possible

 Repli en salle en cas de pluie

Nous soutenir

Afin de rendre cet événement encore plus exceptionnel, vous pouvez, si le cœur vous en dit, participer à notre campagne de financement sur Helloasso <https://bit.ly/2ur2lXX>

Nous suivre

 /appellationmusiquecontrôlée